en la soumettant, surtout, à un examen en profondeur et à un rôle taillé sur mesure en fonction des exigences des Sommets. Cela a été la tâche du Comité Roy sur l'avenir des institutions, présidé par le Québécois Jean-Louis Roy. Le gouvernement canadien a été intimement associé à cet exercice, conjointement avec le Québec.

Le Sommet de Dakar, enfin, aura servi entre autres à consacrer cette évolution et à faire de l'Agence le «Secrétariat des Sommets» au triple chapitre de la capacité de proposition de programmation, de suggestion d'affectations budgétaires et de soutien logistique à l'opération.

Tout ce processus évolutif n'a été consacré formellement qu'au moment de la tenue de la Conférence générale ministérielle de l'ACCT qui s'est tenue à Ottawa en décembre 1989, et qui a approuvé les réformes organisationnelles et les ajustements de programmes dictés par les Sommets. Cette conférence a été également l'occasion, on s'en souviendra, de faire élire M. Jean-Louis Roy au poste de secrétaire général de l'ACCT. M. Roy, candidat québécois, a bénéficié de l'appui ferme et engagé du gouvernement fédéral, qui accordait d'autant plus d'importance à ce poste que le rôle de l'ACCT par rapport aux Sommets allait s'en trouver accru.



Le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, serrant la main du délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy, qui a été élu au poste de secrétaire général de l'ACCT à l'occasion de la Conférence générale de décembre 1989, à Ottawa.